

Dépliant d'information destiné aux patients souffrant de tuberculose (TB)

Qu'est-ce que la tuberculose ?

La tuberculose (bacille de Koch, BK) est une maladie causée par une bactérie appelée *Mycobacterium tuberculosis*. Cette maladie attaque le plus souvent les poumons mais elle peut également affecter d'autres parties du corps.

Quels sont les symptômes de la tuberculose ?

La maladie se développe lentement dans le corps humain. Les symptômes peuvent apparaître plusieurs mois après l'infection. Les symptômes suivants peuvent être des signes avant-coureurs de la maladie :

- Fièvre et sueurs nocturnes
- Toux de plus de trois semaines
- Perte de poids
- Présence permanente de sang dans les crachats (phlegme)

Consultez votre médecin en cas d'apparition de ces symptômes.

Comment se transmet la tuberculose ?

Le bacille de Koch se transmet généralement par voie aérienne. Certaines personnes souffrant de tuberculose pulmonaire ont une tuberculose infectieuse, ce qui signifie qu'ils peuvent transmettre la maladie à d'autres personnes. Lorsqu'un sujet infectieux tousse, éternue, parle ou chante, il projette le bacille dans l'air. En général, il faut un contact direct et prolongé avec un sujet malade pour être à son tour infecté.

Tout le monde peut-il attraper la tuberculose ?

Oui, tout le monde peut être contaminé, mais les risques sont plus élevés si vous vivez dans la même maison ou êtes en contact direct avec un sujet malade. Seul un nombre limité de personnes qui inhalent le bacille tombent malades. La maladie peut ainsi se développer quelques mois voire des années après y avoir été exposé.

Comment diagnostiquer la tuberculose ?

Plusieurs tests peuvent être réalisés en vue de diagnostiquer la tuberculose. Après consultation, votre médecin décidera de ceux qu'il faut pratiquer. Il peut notamment s'agir d'une radio du thorax ou d'un test de crachats (phlegme).

En quoi consiste le traitement de l'infection tuberculeuse latente (itl) ?

Le patient prend des médicaments pendant au moins six mois et à se présenter régulièrement à la clinique de consultations externes de l'hôpital pendant cette même période.

Pourquoi dois-je prendre des médicaments aussi longtemps ?

Le bacille tuberculeux meurt très lentement. Par conséquent, vous devez continuer de respecter les prescriptions médicamenteuses de votre médecin même si vous ne présentez pas les symptômes de la tuberculose ou ne ressentez plus la maladie.

Les médicaments contre la tuberculose sont-ils sans danger ?

Tous les médicaments peuvent engendrer des effets secondaires qui peuvent être mineurs ou plus graves. Le médecin de la clinique vous fournira les informations nécessaires sur chaque médicament ainsi que leurs possibles effets secondaires. N'hésitez pas à lui poser des questions à ce propos.

Que se passera-t-il si j'arrête de prendre mes médicaments antituberculeux ?

Si vous cessez de prendre les médicaments sans l'avis du médecin, la maladie peut s'aggraver. Vous pouvez devenir contagieux et contaminer les membres de votre famille ainsi que les personnes avec qui vous êtes en contact direct. La tuberculose peut devenir résistante – c'est-à-dire que les médicaments ne font plus effet sur les germes –, et par voie de conséquence, vous pouvez devenir très malade.

Y a-t-il des contre-indications que à respecter pendant le traitement ?

Nous vous déconseillons fermement de boire de l'alcool pendant le traitement, car cela augmente les risques de dommages hépatiques.

Veillez indiquer au médecin de la clinique si vous prenez d'autres médicaments.

Pourrai-je poursuivre mes activités quotidiennes ?

Votre médecin vous conseillera sur le sujet. En général, les sujets atteints de tuberculose infectieuse ne sont plus contagieux au bout de quelques semaines de traitement. Ils peuvent alors reprendre leurs activités habituelles.

En quoi consiste la recherche des contacts ?

Il peut être nécessaire d'effectuer des tests de dépistage de la tuberculose sur les personnes ayant été en contact avec vous (par exemple les gens qui vivent avec vous ou qui passent beaucoup de temps avec vous). Un agent du Département de la Santé publique vous contactera afin d'identifier les personnes avec lesquelles vous avez été en contact, et prendra des dispositions en vue de leur suivi.

La tuberculose est une maladie grave. Votre médecin est tenu par la loi de déclarer votre diagnostic au Département de la Santé publique.

Si vous avez d'autres questions, veuillez les poser au médecin de la clinique.

Vous pouvez également contacter le Département de la Santé publique à l'adresse ci-dessous :

Pour plus d'informations sur la tuberculose, vous pouvez consulter le site Internet www.hpsc.ie. Tapez « tuberculose » dans la case de recherche située dans le coin supérieur droit de l'écran.

Traduit de la version en ANGLAIS STANDARD approuvée par la NALA

Groupe de santé publique de lutte contre la tuberculose Mars 2014